

## Charte de l'intervenant lors des ateliers d'expression artistique auprès des enfants hospitalisés



*Tout intervenant en atelier d'expression artistique proposé par Pinocchio production s'engage à respecter les principes déterminés dans cette charte, qu'il doit lire, dater et signer.*

*Le rappel de la plupart de ces principes, dictés par le bon sens, vise principalement à préciser la conduite à tenir, à expliciter ce qui peut sembler évident, afin d'éviter tout malentendu et de permettre un accord clair sur des fondements connus et admis par tous, en toute transparence.*

- 1) Je m'engage à placer chaque enfant au centre de l'atelier, c'est-à-dire à faire en sorte que mon intervention ait comme objectif premier que chaque enfant puisse s'exprimer librement, de manière artistique. Mon rôle consiste alors à apporter une aide portant avant tout sur la technique artistique, dans le respect des choix faits par chaque enfant. Je m'engage ainsi à ne pas intervenir pour modifier ses choix, ni à les commenter.
- 2) Je m'engage à préserver l'anonymat de chaque enfant et l'ignorance concernant la maladie dont souffre chaque enfant. J'ai accès seulement à la connaissance du prénom, de l'âge et du service dans lequel est traité l'enfant.
- 3) Je m'engage à prévenir au plus tôt (48 heures minimum avant l'atelier) en cas d'empêchement m'obligeant à annuler ma participation à un atelier.
- 4) Je m'engage à préparer chaque atelier que j'anime, en collaboration avec l'intervenant avec lequel l'atelier sera mené.
- 5) Je m'engage à assister à aux réunions d'équipe qui concernent directement la tenue de(s) atelier(s) que je dois animer.
- 6) Je m'engage à assister aux réunions de supervision animées par Mme Juliette Schmidt, référente sur les ateliers. Ces réunions sont en effet obligatoires dans la mesure où elles doivent permettre à chaque intervenant d'avoir la possibilité d'aborder les questionnements, inquiétudes qui naissent de sa pratique d'intervenant en contact avec des enfants touchés par la maladie, dans une démarche d'expression artistique. Elles contribuent également à aider chaque intervenant à trouver la « juste distance » qu'il lui convient de trouver dans son implication auprès de chaque enfant.
- 7) Je dois travailler dans l'idée de préserver une « juste distance » auprès de chaque enfant, qui se situe entre d'un côté l'exigence d'accompagnement, de présence, d'attention, de soutien à la création, et de l'autre les précautions nécessaires pour

éviter à la fois l'intrusion d'un intervenant dans la vie d'un enfant (dans le respect de son identité et de son intimité), et les dangers d'une implication affective trop grande d'un intervenant pris par la problématique d'un enfant atteint par la maladie.

- 8) Je confirme que les ateliers que j'animerai sont des ateliers d'expression *artistique* et ne sont donc pas des ateliers d'*art-thérapie* : je m'engage alors à ne pas interpréter le choix, les paroles ou les réalisations d'un enfant, à ne pas intervenir sur ses choix. En outre, si je devais être amené(e) à communiquer le travail d'un enfant à un membre de l'équipe psychologique, je veillerais à ce que l'enfant le sache et à ce que l'association Pinocchio productions en soit prévenue.
- 9) Si j'interviens en tant que stagiaire, je m'engage à respecter les consignes données par l'intervenant référent avec lequel j'anime chaque atelier.
- 10) Je m'engage à prévenir l'équipe médicale du service d'accueil des enfants et l'association Pinocchio productions dans le cas où je serai atteint d'une maladie contagieuse risquant de porter préjudice aux enfants hospitalisés, et à annuler mon intervention en atelier si l'avis de l'équipe médicale le requiert.
- 11) Je m'engage à respecter les règles d'hygiène et de sécurité nécessaires à assurer le bon accueil en atelier d'enfants hospitalisés.
- 12) Je m'engage à tenir compte de l'état de santé de chaque enfant, de son état de fatigue, et à lui permettre de pouvoir recevoir les soins prévus pendant l'équipe médicale du service concerné, y compris pendant la durée de l'atelier.

Lu et approuvé le...à ..., signature.